

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025 Sous forme de visio-conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

- Gaëlle Le Stradic, vice-présidente en charge de la culture, Région Bretagne
- Franck Nicolon, conseiller régional, Région Pays de la Loire
- Anne Gérard, directrice DRAC Pays de la Loire
- Chantal Remoué, conseillère enseignement supérieur, insertion professionnelle et emploi, DRAC Pays de la Loire
- Stéphanie Carnet, conseillère pour la danse, la musique et l'économie du spectacle vivant, DRAC Bretagne
- Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne
- Benoit Careil, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Rennes
- Réza Salami, adjoint au maire de Brest
- Baptiste Brun, vice-président culture et documentation, Université Rennes2
- Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature française, Nantes Université, *pouvoir d'Emmanuelle Bousquet*
- Pierre-Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art et esthétique Université Rennes2, *pouvoir de Anne-Laure Guenoux*
- Noluen Lebuhé, représentante des personnels pédagogiques musique
- Daniel Housset, représentant des personnels pédagogiques danse
- Basil Brasse, représentant étudiants musique
- Mathilde Pianfetti, représentante étudiants musique
- Alison Gautier, Lou Casamayou (suppléante), représentantes étudiants danse

Membres titulaires excusés

- Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes Région Pays de la Loire
- Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale Région Pays de la Loire
- Olivier David, vice-président en charge de la vie étudiante, enseignement supérieur et recherche, Région Bretagne
- Quentin Jagorel, directeur DRAC Bretagne
- Christophe Feneteau, chef du service de la création artistique, DRAC Pays de la Loire
- Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, Ville de Nantes
- Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Nantes Université, *pouvoir à Françoise Rubellin*
- Jeremy Chmielarz, représentant des personnels pédagogiques musique
- Céline Roux, représentante des personnels pédagogiques danse
- Anne-Laure Guenoux, représentante des personnels permanents, *pouvoir à Pierre-Henry Frangne*

- Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine Ville d'Angers
- Noan Goupil, représentant étudiants musique

Membres suppléants excusés

- Sélène Tonon conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique, Ville de Rennes
- Guillaume Robic, conseiller régional, Région Bretagne
- Edwige Audon, représentante des personnels permanents

Et en présence de

- Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale
- Marc Clérivet, directeur du département musique
- Maurice Courchay, directeur du département danse
- Taofik Ligali, responsable administratif et financier
- Caroline Stupienko, assistante de direction et coordinatrice ERASMUS+
- Julia Bigot, cheffe du service culture, Région Pays de la Loire
- Elise Lebret, chargée de mission, Région Bretagne
- Emilie Taghersout, directrice, direction de l'Accompagnement des Projets et des Réseaux Artistiques - DAPRA
- Thierry Le Nedic, Directeur de la Jeunesse, de l'Égalité, de la Culture et du Sport, Région Bretagne
- Noémie Fillod, adjointe au payeur régional des Pays de la Loire



La présidente accueille les nouveaux élus Basil Brasse, Mathilde Pianfetti, Alison Gautier et Lou Casamayou, représentants des étudiants musique et danse au conseil d'administration. Pour rappel, les documents préparatoires et les délibérations ont été diffusés en amont, garantissant une préparation rigoureuse de la séance.

COMPTE RENDU ET DÉLIBÉRATIONS TECHNIQUES SOUMISES À VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

I – Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 13 juin 2025

Les administrateurs absents lors du conseil d'administration du 13 juin 2025 ne prennent pas part au vote. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est soumis au vote.

Adoption à l'unanimité moins 2 abstentions

II – Délibérations relatives au budget et au fonctionnement

- Décision modificative 2025

Catherine Lefaix-Chauvel présente la décision modificative du budget 2025, élaborée en lien avec les services de la paire régionale. Il s'agit d'un ajustement budgétaire technique, visant à intégrer plusieurs recettes nouvelles, notamment :

- 7 200 € au titre de l'aide à la mobilité internationale
- 5 000 € au titre de Culture Pro
- 2 000 € au titre de la santé des étudiants
- 3 000 € au titre de la subvention de la SACEM au projet "Réinventions" Martin Moulin

Cette décision permet de présenter un budget modifié, équilibré et sincère.

Noémie Fillod confirme le caractère indispensable de cette révision.

Adoption à l'unanimité

- Modification du plan d'amortissement

Catherine Lefaix-Chauvel présente une modification du plan d'amortissement, fruit d'un travail approfondi mené sur plusieurs mois en collaboration avec les services de la paire régionale des Pays de la Loire.

L'objectif est de réajuster les durées d'amortissement en fonction de la valeur et de la nature des biens, dans une logique de conformité, de simplification et de transparence comptable. Cette révision permet notamment :

- une mise à jour précise de l'inventaire des biens de l'EPCC (instruments de musique, logiciels de scolarité...) ;
- des impacts positifs sur les assurances.

Adoption à l'unanimité

- Aide compensatoire exceptionnelle pour les étudiants boursiers rentrée 2025-2026

En lien avec une décision récente du ministère de la Culture concernant la prise en charge des frais d'inscription des étudiants boursiers dans les écoles supérieures d'art et de design, Catherine Lefaix-Chauvel propose que le Pont Supérieur accorde une aide financière exceptionnelle aux 10 étudiants boursiers inscrits pour la rentrée 2025-2026, bien que cette mesure ne soit pas encore étendue aux écoles du spectacle vivant.

Cette aide, financée par les contributions de vie étudiante et de campus (CVEC), constitue une aide compensatoire exceptionnelle, calculée en fonction de l'échelon de bourse de chaque étudiant, et ne mobilise pas les fonds propres de l'établissement.

La présidente souligne l'importance de ce geste, notamment face à la précarité étudiante, et se déclare favorable au vote de cette mesure.

Anne Gérard espère en effet que la prise en charge par l'État soit prochainement étendue à tous les établissements de l'ESC.

Basil Brasse souligne que certains étudiants non boursiers, souvent plus âgés, rencontrent également des difficultés financières. Il souhaite que des mesures dérogatoires soient étudiées à leur égard.

Pour Catherine Lefaix-Chauvel, cette possibilité pourrait être envisagée, sur la base d'éléments factuels et après arbitrage en comité de direction, notamment grâce aux fonds CVEC dédiés à l'aide sociale.

Adoption à l'unanimité

- Programmation des actions financées par la CVEC (contribution étudiante de vie et de campus)

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est une taxe légale perçue en parallèle aux droits d'inscription, collectée par les CROUS. Le Pont Supérieur perçoit 46€ par étudiant. Ces fonds, bien que modestes comparés aux montants gérés par les CROUS, sont soumis à un cadre législatif strict précisant les domaines d'utilisation : soutien à la précarité étudiante, citoyenneté, transition écologique et soutien aux projets d'associations étudiantes.

Chaque année, une délibération doit être adoptée pour définir l'usage de ces fonds et être transmise au rectorat de Nantes, siège actuel de l'EPCC.

Adoption à l'unanimité

III – Suites de l'avenir du Pont Supérieur après le retrait statutaire acté de la Région Pays de la Loire et de la Région Bretagne

- Informations sur la réunion du groupe de travail du 4 septembre 2025

Le groupe de travail s'est réuni en présentiel dans les locaux du Pont Supérieur avec pour objectif de clarifier les positions des différentes parties prenantes sur l'avenir de l'établissement. Étaient présents :

Pour la DRAC Bretagne : Cécile Duret-Masurel, Stéphanie Carnet ;

Pour la DRAC Pays de la Loire : Anne Gérard, Chantal Remoué ;

Pour la Région Bretagne : Gaëlle Le Stradic, Thierry Le Nedic, Élise Lebret ;

Pour la Ville de Nantes : Michel Cocotier, Émilie Taghersout ;

Pour le Pont Supérieur : Maurice Courchay, Marc Clérivet, Taofiq Ligali, Catherine Lefaix-Chauvel et Françoise Rubellin.

L'enjeu principal de cette réunion était la position de la Ville de Nantes concernant la pérennité du Pont Supérieur. Alors que les deux Régions annoncent leur retrait des membres statutaires, l'État confirme son engagement. La Ville de Nantes, par la voix de Michel Cocotier, a exprimé sa volonté de poursuivre son soutien. Une éventuelle redéfinition du soutien, à partir de 2027, en lien avec Nantes Métropole a également été évoquée, bien que cela reste prématuré.

Émilie Taghersout confirme que la Ville de Nantes, actuellement membre de l'EPCC, met à disposition, sans loyer, des locaux qui permettent l'activité du département danse. Toutefois, l'établissement finance les charges et fluides, pour un montant d'environ 70 000 €, estimé à 60–64 000 € à partir de 2027 en raison d'une utilisation moindre.

À compter de 2027, la Ville de Nantes s'engage à compenser intégralement ce montant, soit par une exonération des charges, soit par une subvention équivalente.

La présidente remercie la Ville de Nantes pour cet engagement déterminant pour garantir une trajectoire budgétaire soutenable au-delà de 2028.

Gaëlle Le Stradic rappelle que, suite au retrait de la Région Pays de la Loire des statuts de l'EPCC, la Région Bretagne a également acté son retrait des statuts. Toutefois, comme indiqué lors de précédentes réunions, ce retrait statutaire n'affecte pas l'engagement financier ni le soutien actif de la Région Bretagne envers le Pont Supérieur.

En raison de sa proximité géographique, pour la continuité des formations, le renforcement du maillage territorial et l'intérêt direct pour les structures régionales (conservatoires, écoles de danse, etc.) la Région Bretagne souhaite poursuivre son accompagnement en coordination étroite avec la Ville de Nantes.

Un comité des financeurs a été évoqué comme modalité alternative de suivi de l'EPCC, en remplacement du rôle de la Région Bretagne au sein du conseil d'administration.

Anne Gérard rappelle que l'engagement évoqué est bien celui de l'État via le ministère de la Culture. Elle souligne l'attachement au travail collectif mené pour aboutir à une solution d'avenir pour l'établissement, saluant les rencontres en présentiel organisées en Bretagne et à Nantes, essentielles pour construire une dynamique de coopération.

Elle exprime sa reconnaissance pour les engagements réaffirmés de la Région Bretagne et de la Ville de Nantes, en particulier dans le domaine de la formation en danse, un secteur aujourd'hui en tension.

Catherine Lefaix-Chauvel présente une prospective budgétaire à 5 ans, fruit d'un travail interne des services. Cette démarche a permis de :

- Mesurer l'importance de l'engagement de la Ville de Nantes, indispensable à la viabilité future de l'établissement ;
- Identifier le niveau d'économies à réaliser, notamment sur les dépenses de personnel permanent, en lien avec la mise en œuvre d'un nouveau projet ;
- Prévoir une mise en adéquation des effectifs au projet, en adoptant une stratégie d'ajustement élaborée en dialogue avec le comité de direction. Celle-ci privilégiera une approche respectueuse du climat social, en explorant toutes les options d'économies possibles d'ici 2 à 5 ans ;
- Mettre en place un plan d'accompagnement à partir de 2026, en lien avec le centre de gestion d'Ille-et-Vilaine, mobilisant des dispositifs individuels pour accompagner les évolutions de parcours professionnels.

Des points d'étape réguliers sur la mise en œuvre de cette trajectoire seront présentés au conseil d'administration.

La présidente invite Réza Salami, absent lors de la réunion du 4 septembre, en tant que membre statutaire de l'EPCC à préciser la position de Brest Métropole sur les perspectives de coopération.

Réza Salami confirme que la position actuelle de Brest Métropole reste inchangée. Il a toutefois indiqué qu'avec l'arrivée de Sophie Thierry, nouvelle directrice au Conservatoire, et d'une équipe désormais au complet, un travail de consolidation et de renforcement des liens existants sera engagé. Des pistes d'intensification de la collaboration seront étudiées en lien avec la direction du Pont Supérieur.

La Ville de Rennes, excusée à la réunion du 4 septembre, avait été associée en amont par des échanges entre Catherine Lefaix-Chauvel et Benoît Careil. Benoît Careil réaffirme la continuité de l'engagement de la Ville de Rennes depuis la création de l'EPCC. Il exprime le souhait que l'offre de formation du Pont Supérieur puisse continuer à bénéficier au territoire, en particulier dans le domaine de la danse, sujet qui sera abordé ultérieurement. La Ville de Rennes se déclare pleinement aux côtés de l'établissement dans ses évolutions à venir.

La Ville d'Angers ne peut s'exprimer en l'absence de représentant.

À la demande de Catherine Lefaix-Chauvel, une [vidéo présentant les activités du département](#) danse est diffusée, permettant de découvrir les locaux, les formations et la vie pédagogique du site.

Une vidéo similaire dédiée au département musique est en préparation et sera présentée lors d'un prochain conseil d'administration.

- Lecture du communiqué de presse du 26 septembre 2025

Catherine Lefaix-Chauvel précise le nouveau projet à mettre en œuvre dans ce contexte, avec une ambition renouvelée et des opportunités qui se déployeront progressivement à partir de 2026. Neuf mois après l'annonce du retrait statutaire de la Région Pays de la Loire, le conseil d'administration acte le feu vert pour le lancement officiel de ce nouveau projet. Celui-ci sera mis en œuvre par les directions des départements.

La présidente remercie tous les membres du Pont Supérieur pour leur travail dans cette phase de transformation, qui mobilise l'ensemble des acteurs à différents niveaux.

Elle invite les directeurs de départements à prendre la parole.

Maurice Courchay prend la parole pour partager les retours récents du terrain en région, notamment en Bretagne et Pays de la Loire. Il souligne que de nombreux enseignants et acteurs locaux contactent le Pont Supérieur pour s'informer sur la possibilité pour leurs élèves de poursuivre leurs études en danse. Sur l'ensemble du territoire, le message circulant est que le Pont Supérieur fermera et ne recruterá pas à la rentrée prochaine. Cette rumeur, très préjudiciable, donne l'impression que le Pont Supérieur est condamné à disparaître cette année. Il insiste sur la nécessité de diffuser des informations claires et fiables pour contrer ces fausses idées et rassurer les étudiants, les familles et les professionnels.

Franck Nicolon rappelle que son groupe politique avait voté contre le retrait de la Région Pays de la Loire du Pont Supérieur, et avait soutenu l'engagement financier de la Région jusqu'en 2028. Il salue la résilience de l'établissement et sa capacité à dialoguer avec les différents partenaires, aboutissant à un nouveau projet structurant pour l'avenir. Une communication claire et proactive est nécessaire auprès des familles, des élèves et des réseaux d'enseignants, afin de valoriser les efforts déployés pour assurer la continuité et le développement de la formation en musique et danse sur les territoires Bretagne et Pays de la Loire.

Benoît Careil souligne la forte collaboration entre le Pont Supérieur et la Ville de Nantes autour de la danse, avec de nombreux partenariats et échanges. Il propose que le territoire rennais puisse également accueillir ponctuellement des modules de stage, en lien avec la structure «Danse à tous les étages» sur le site du Garage. Cette initiative vise à répondre à une forte demande locale, notamment pour des stages de proximité.

Gaëlle Le Stradic réagit aux rumeurs circulant sur le Pont Supérieur, en proposant d'organiser une conférence de presse, éventuellement dans les locaux de Rennes, afin que les élus

présents puissent affirmer clairement que le Pont Supérieur ne ferme pas. Elle précise que, malgré le retrait statutaire de la Région Bretagne, une transition est en cours avec le maintien de la forme juridique actuelle pour faciliter les évolutions. Elle s'engage à informer les élus de la Région Bretagne lors de la commission culture et reste disponible pour organiser cette communication afin de dissiper les malentendus.

Marc Clérivet se montre favorable à cette proposition, afin de présenter notamment le projet de redéploiement progressif des formations (DE, DNSPM, Master), avec des adaptations nécessaires aux besoins actuels et aux modalités différentes depuis 2013. Ce redéploiement sera échelonné dans le temps et nécessite une communication claire pour accompagner cette évolution. C'est une forme de continuité avec une forme de rupture. Il serait intéressant que les élus puissent venir épauler ce besoin de communication.

Maurice Courchay salue l'invitation à organiser une conférence de presse conjointe afin de clarifier la situation. Il évoque toujours, dans le cadre de sa participation commune au comité d'experts DRAC avec Natacha Le Fresne, les partenariats possibles en vue de redéployer des actions sur le territoire breton. Le département danse du Pont Supérieur a, pendant de nombreuses années, animé les parcours de préparation à l'EAT en partenariat avec les conservatoires et écoles de la région. Le dispositif « L'enfant, la danse et la musique » a également été mis en œuvre plusieurs années de suite, en lien avec Musique et Danse en Finistère (aujourd'hui CultureLab29).

Le Pont Supérieur a toujours répondu présent aux sollicitations des acteurs régionaux tels que Musique et Danse en Bretagne ou le Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne (CCNRB), notamment pour accompagner des dispositifs de formation dans le champ des cultures hip-hop.

La capacité d'action dépend toutefois de la formulation des besoins par les partenaires locaux. Le Pont Supérieur n'intervient pas de sa propre initiative dans le champ de la formation professionnelle continue, mais se positionne comme un partenaire engagé dès lors qu'il est sollicité pour mobiliser ses compétences en ingénierie et son expertise organisationnelle.

La présidente, à l'appui du communiqué, précise que l'organisation en bi-site demeure.

La présidente rappelle que des liens fort existent également avec les universités et donne la parole à Baptiste Brun.

Celui-ci réaffirme l'importance du partenariat avec l'Université Rennes2 dans le cadre du renouvellement et du redéploiement des formations du Pont Supérieur, soulignant que l'inquiétude passée a laissé place à un engagement fort du département de musicologie. Il rappelle la collaboration étroite entre les équipes de Rennes2 et le Pont Supérieur, notamment grâce à Emmanuel Parent, garantissant une mise en œuvre optimale pour les étudiants. Il évoque la volonté d'accompagner tout éventuel remaniement des diplômes universitaires (DU) dans le domaine de la danse, tout en restant conscient des contraintes budgétaires actuelles des universités. Baptiste Brun réaffirme l'engagement de Rennes2 aux côtés du Pont Supérieur.

Un appel de la présidente est lancé pour diffuser largement le communiqué de presse clarifiant que le Pont Supérieur ne ferme pas et que le partenariat avec l'Université est renforcé.

Marc Clérivet ajoute que la collaboration se poursuit également avec l'Université de Brest. Un rendez-vous est prévu pour discuter de la continuité du Master, avec une perspective de recrutement dès septembre 2026. Il invite les membres rennais présents à assister à la restitution des travaux de ce Master le 26 septembre après-midi à 14h30 au Conservatoire de

Rennes, soulignant que les partenariats universitaires restent actifs malgré la période de transition.

La présidente rappelle que le Pont Supérieur propose en exclusivité en France un Master dédié aux artistes de musiques traditionnelles co-acrédité avec l'UBO Université Bretagne Occidentale, un atout fort à valoriser dans la communication.

Émilie Taghersout informe que le Pont Supérieur s'oriente vers la signature d'une convention avec Campus Nantes, structure qui coordonne les actions en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche sur Nantes Métropole. Cette convention, prévue pour 2027-2030, vise à formaliser et renforcer le partenariat, notamment sur des projets liés aux relations internationales.

Le communiqué de presse sera publié sur le site du Pont Supérieur. Chaque département pourra ensuite décliner sa propre campagne de communication, avec des supports variés (vidéos, photos, etc.), en s'appuyant sur ce communiqué officiel.

Une version corrigée sera envoyée rapidement pour diffusion.

La présidente informe enfin que le prochain conseil d'administration prévu en décembre 2025 devra prévoir l'élection d'au moins un ou une vice-président·e, poste qui sera vacant à partir de janvier 2026 du fait du départ des représentants des régions Bretagne et Pays de la Loire. Cette élection est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement et la continuité en cas d'absence de la présidente.

- Conditions matérielles et financières du retrait statutaire de la Région Bretagne et de la Région Pays de la Loire et processus de mise à jour des statuts de l'EPCC

Une délibération est obligatoire afin de formaliser les conditions matérielles et financières du retrait statutaire des Régions Bretagne et Pays de la Loire. Cette question a déjà été abordée lors du conseil d'administration de juin 2025, où le principe du retrait a été acté.

La délibération vise à préciser que :

- Les deux Régions ne formulent aucune demande de restitution des subventions d'investissement versées ;
- Elles ne souhaitent aucune répartition des biens mobiliers éventuellement acquis grâce à ces subventions ;
- Les seuls liens financiers avec ces Régions concernaient les contributions et subventions d'investissement.

Ce cadre permet de clarifier les conséquences comptables et d'éviter toute complexité liée au retrait. La décision facilite ainsi les opérations de transfert et de changement de siège social, qui feront l'objet d'une délibération distincte.

Le conseil d'administration a acté le principe d'engager un processus de révision des statuts du Pont Supérieur. Lors de la réunion du 4 septembre, plusieurs évolutions ont été identifiées, notamment :

- La recomposition du conseil d'administration ;
- La réflexion sur une éventuelle nouvelle dénomination de l'établissement, actuellement déclaré en préfecture comme « pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire » ;
- La transformation du groupe technique en comité des financeurs ;
- La mise à jour des arrêtés, diplômes et livrets en lien avec le nouveau corpus législatif relatif au DNP-M et aux deux DE.

Un groupe de travail sera constitué avec les parties prenantes, notamment la DRAC et les collectivités concernées. Chaque collectivité devra ensuite adopter une délibération formelle

actant ces modifications, avant transmission au conseil d'administration du Pont Supérieur et dépôt à la préfecture. Ce processus peut prendre 9 à 12 mois.

Adoption à l'unanimité

- Transfert du siège de l'EPCC à compter du 1er janvier 2026

Le transfert du siège actuel situé à Nantes vers Rennes à compter du 1^{er} janvier 2026 implique de nombreuses modifications administratives et organisationnelles :

- Une modification des statuts de l'établissement ;
- Un changement d'affiliation au centre de gestion ;
- Un changement de Crous gestionnaire ;
- Un changement de payeur régional pour la gestion des finances.

Un rendez-vous est programmé entre les directions régionales des finances publiques des départements concernés (Loire-Atlantique et Ille-et-Vilaine) afin de préparer ces changements.

Il est souligné que la mise en œuvre de ces processus ne pourra commencer qu'après l'adoption de cette délibération actant formellement le transfert du siège. Noémie Fillod confirme que cette délibération est une étape essentielle attendue par les services des finances publiques pour enclencher les opérations de clôture au 31 décembre 2025.

Adoption à l'unanimité

- Adhésion convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG35

Le CDG, centre de gestion, assure des missions obligatoires comme le suivi des carrières des agents territoriaux et la médecine du travail, ainsi que des missions facultatives, telles que la médecine préventive, les contrats d'assurance des risques statutaires, la prévoyance complémentaire et l'accompagnement psychosocial.

La délibération demande au conseil d'administration de donner son accord pour adhérer à ces missions facultatives et autoriser la présidente à signer la convention correspondante.

Adoption à l'unanimité

IV – Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la présidente demande si certains veulent encore intervenir. Pierre-Henry Fragne, personnalité qualifiée, exprime sa satisfaction quant au redressement du Pont Supérieur, rappelant que l'établissement, en grande difficulté il y a neuf mois, est désormais stabilisé grâce à l'engagement collectif.

Il remercie la direction, le conseil d'administration et l'ensemble des partenaires pour leur mobilisation en faveur de l'avenir de l'établissement.

La séance est levée à 11h25

